



abandon de poste, outils de travail supprimés

Par **imanol35**, le **13/10/2012** à **16:04**

Bonjour,

en désaccord avec ma hiérarchie sur les décisions prises dans mon entreprise, j'ai pris la décision de faire un abandon de poste (je souhaite réorienter ma carrière, et bénéficier des assedic le temps de passer mes concours). je ne vous cache pas que je reste amer concernant cette décision, mais celà devenait complètement intenable au boulot (grande distri).

Or j'apprends que mon ordi au boulot n'est plus là, mon téléphone n'est plus là, je ne fais plus partie de l'affichage en interne (notamment l'affichage des congés payés), ma boite mail professionnelle est supprimée...

Mon employeur a t il le droit de faire tout celà, sachant que je ne suis pas démissionnaire...?

Par **P.M.**, le **13/10/2012** à **18:04**

Bonjour,

A partir du moment où vous ne vous présentez plus à travail, il n'est pas interdit a priori à l'employeur de prendre les dispositions qu'il veut sachant que ce n'est pas des avantages en nature qu'il vous retire et qu'il pourrait éventuellement rétablir tout ceci...

Par **youris**, le **13/10/2012** à **18:42**

bjr,

j'espère que vous savez que l'abandon de poste est la plus mauvaise solution pour le salarié car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier, donc vous continuez à faire partie de l'entreprise avec un salaire égal à 0.

cdr